

étrangers ou à qui que ce soit; ce qui est important, c'est de s'assurer dans chacune de nos régions du pays, dans chacune des municipalités, que la protection de l'emploi soit assurée. On a un million et demi de chômeurs, monsieur le Président, et on n'essaie même pas, on ouvre les portes toutes grandes, et on dit: venez investir ici, venez acheter n'importe quoi, faites ce que voulez, ça ne nous dérange pas. Je pense que c'est impossible, c'est impensable que des députés aujourd'hui pensent comme cela et laissent faire une chose comme celle-là, monsieur le Président. Je pense qu'il est très important que les gens forcent le ministre, forcent le gouvernement à rendre publics les engagements en ce qui concerne la protection au niveau des travailleurs, au niveau de la recherche et au niveau du développement de la région.

Un autre point important auquel il faut penser dans cette loi-là, c'est peut-être dans une région donnée, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une région où il y a un taux de chômage terrible, dans la région de Rimouski où il y a un taux de chômage terrible aussi, monsieur le Président. Demain, il peut avoir une nouvelle compagnie qui s'implante, qui va concurrencer une entreprise déjà en difficulté à l'intérieur de la circonscription de Rimouski, de la circonscription de Lac-Saint-Jean ou d'autres circonscriptions au Québec et au Canada, et personne ne va l'empêcher. Ce qui va arriver, une multinationale va implanter une entreprise dans telle région et on va faire mourir une entreprise locale, une entreprise familiale, et après la multinationale pourra fermer la sienne et devenir strictement un entrepôt pour vendre son produit, exporter.

Monsieur le Président, je pense qu'on doit féliciter mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ainsi que mon collègue aussi qui défend ce dossier-là ainsi que les membres du NPD de continuer avec acharnement pour amener le gouvernement à se réveiller. Je comprends très bien que notre *kid camera* national, notre premier ministre, a été faire des belles courbettes auprès du Président des États-Unis. Mais, monsieur le Président, nous avons été élus par des Canadiens et des Canadiennes, on est ici pour défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Nous autres, la province de Québec, nous avons été élus pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises, et dans chacune de nos circonscriptions, nous avons été élus pour défendre les intérêts de la population, monsieur le Président. On n'a pas été élu pour défendre les multinationales, parce que si ce n'avait été que des votes des multinationales, il n'y aurait pas beaucoup de députés, il y a bien plus de travailleurs que de chefs d'entreprises au Canada, monsieur le Président. Dans chacune de vos circonscriptions, il y a bien plus de travailleurs que de chefs d'entreprises. Qui vous a élus ici? C'est pour défendre l'intérêt. On a un million et demi de chômeurs, monsieur le Président, au Canada, et si le gouvernement laisse son projet de loi C-15 tel quel, on va voir des décisions arbitraires, stupides, qu'on a vues de ce gouvernement-là depuis le 4 septembre, au niveau des coupures en ce qui a trait au programme PAREL, dans le domaine de la restauration des maisons, sans consultation, les députés ne sont même pas au courant, monsieur le Président, dans leurs circonscriptions, les maires et les municipalités. A Rimouski, les maires de la MRC de Rimouski se lamentent au sujet des coupures de 60 p. 100 au niveau du programme PAREL, monsieur le Président, et le député ne le sait même pas. Le ministre

Investissement Canada—Loi

n'a même pas informé un autre ministre de ces décisions qu'il va prendre à l'intérieur de ces dossiers, monsieur le Président. Le dossier Domtar est le plus bel exemple; la cartographie est un autre exemple de décision unilatérale de ce gouvernement. Et ce qu'il y a de curieux, il a dit: On va changer nous autres! On va consulter les gens. Lorsque le temps arrive de faire une loi et d'informer le public, le ministre dit: Non, moi je garde cela. Je comprends que la secrétaire parlementaire se cache en arrière des rideaux. A sa place j'aurais honte, je ne m'assoierais pas là. La voilà, monsieur le Président. Alors, je pense qu'il est important... et je me fie sur la secrétaire parlementaire que j'ai réussi à provoquer et à réveiller.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire (M^{me} Tardif) invoque le Règlement.

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord qu'on examine la pertinence des débats. Jusqu'à présent, quand les députés de l'opposition, ceux du Nouveau parti démocratique, prennent la parole, ils s'attardent au moins aux amendements qui sont actuellement à l'étude. Quand les députés de l'Opposition officielle prennent la parole, rares sont ceux qui s'en tiennent aux motions qui sont actuellement débattues. J'aimerais qu'on examine la pertinence de leurs propos. De plus, et cela fait plusieurs fois aujourd'hui que l'on revient sur ce point, on ne doit pas signaler l'absence ou la présence d'un député à la Chambre.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député doit comprendre la règle de la pertinence. Je suis sûr qu'il en arrive au fait. Il ne lui reste qu'une soixantaine de secondes.

[Français]

M. Malépart: Monsieur le Président, je ne veux pas entamer un débat avec la secrétaire parlementaire, mais je parlais de l'amendement en ce qui concerne le fait de rendre publique les diverses informations nécessaires autant pour les députés de chacune des régions... Alors, je pense que la députée a peut-être été distraite et n'a pas très bien saisi mes propos, mais je m'en tenais entièrement à ce qui a trait au débat. Et, j'invitais la secrétaire parlementaire qui, à mon avis, doit avoir un rôle à jouer pour influencer le ministre, pour modifier, pour protéger les emplois au Canada. Si la secrétaire parlementaire ne veut pas le faire, ce sera à elle de payer le coût que cela coûtera politiquement plus tard. Si les députés conservateurs ne veulent pas faire leur «job» et se contentent de faire des voyages, ce sera eux qui paieront politiquement plus tard. Moi, ce que j'ai dit... ce que l'opposition dit c'est qu'il est très important que le gouvernement apporte des amendements, adopte l'amendement proposé par le NPD de rendre publiques les informations en ce qui touche les trois points sensibles: la garantie des emplois, le développement régional et la recherche.

[Traduction]

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): J'étais justement en train de lire un discours de l'honorable Walter Baker sur la liberté d'information. Le secrétaire parlementaire a certainement lu quelques-uns de ses nombreux discours sur ce sujet. Je lisais un discours du 22 juin 1978 sur la liberté